

Règlement de l'appel à projet Star'Terre

1. Objectifs et principes

Chaque année, Star'Terre lance un **appel à projet**. Le présent document décrit les **modalités & conditions de participation** de l'appel à projet, **le processus** et les **critères de sélection** ainsi que les apports de l'accompagnement.

Les **lauréats bénéficient d'une enveloppe de soutien jusqu'à CHF 10'000.- sous forme d'accompagnements spécifiques** sur **une durée de trois ans**, pour développer l'idée ou le projet.

L'accompagnement Star'Terre est composé de :

- ✓ **conseils, d'expertises, d'outils** et de **soutiens**,
- ✓ **recul** et de **regard externe**,
- ✓ **structuration & dynamique**,
- ✓ **contacts, mises en réseau** avec un réseau spécifique développé par Star'Terre,
- ✓ **visibilité**.

Le montant de l'enveloppe est confirmé lors du lancement de l'accompagnement. D'ici à cette date, Star'Terre se réserve le droit de modifier à tout moment le montant de l'enveloppe de soutien.

2. Conditions de Participation & d'éligibilité

Pour vous :

- ✓ Vous avez une **idée** ou un **projet**, avec une **structure à créer ou déjà existante**,

Projet au stade d'idée (+
ou 1 avancée)

Projets en développement
avec structure juridique

Entreprises existantes
avec nouveau projet

- ✓ en lien avec **l'agriculture** ou **l'alimentation**, et **l'arc lémanique**,
 - ✓ avec une composante de **différenciation**, voire **d'innovation**,
- et êtes à la **recherche d'expertises, outils spécifiques, réseau et visibilité**.

Votre idée ou projet possède les caractéristiques suivantes :

- ✓ existe depuis **moins de 3 ans**,
- ✓ est **basé ou a un retour de valeur** dans l'un de ces cantons : **Vaud, Fribourg, Genève** ou en **Valais**,
- ✓ contribue à **l'augmentation** de retour de valeur aux chaînes de valeur **agricoles ou alimentaires**, telles : production, transformation, emballage, logistique, vente directe, canaux de distribution, e-commerce, maque & marketing, valorisation de co-produits,
- ✓ vise un **marché qui dépasse les frontières cantonales** ou est susceptible d'être **reproduit ailleurs**.

Vous/votre équipe :

- ✓ Souhaitez **collaborer** dans le cadre de ce projet avec Star'Terre ou d'autres partenaires,
- ✓ Avez des **besoins et attentes** auxquels Star'Terre peut **répondre**.

3. Dossier de Candidature

Le dossier de candidature doit contenir 2 documents :

- ✓ **Un formulaire est à remplir et transmettre en même temps que la présentation de projet.** Ce formulaire est disponible en téléchargement sur notre site web.
- ✓ Une **courte présentation** de votre idée ou de votre projet

Contenu de la présentation de votre idée ou de votre projet

Ce document comprend :

- ✓ le **descriptif de votre idée ou de votre projet** et de son déploiement,
- ✓ en quoi cela **se différencie** de l'existant,
- ✓ des éléments sur votre **équipe** et une **estimation du temps de travail (%)** et des **ressources nécessaires** pour développer votre idée ou votre projet,
- ✓ une analyse des **forces & faiblesses**, et **potentiel de réussite** (telle une SWOT),
- ✓ en quoi **répond-il** aux **conditions d'éligibilité** et aux **critères de sélection** de Star'Terre,
- ✓ vos **besoins et attentes** en termes **d'accompagnement**,
- ✓ votre **motivation** à postuler à cet appel à projet,
- ✓ les types de **soutiens** dont vous bénéficiez déjà.

Format au choix

- ✓ Une présentation type **PowerPoint** de **20 slides maximum** (hors annexes).
- ✓ Un document type **Word** avec une **synthèse d'une page** et **10 pages maximum** (hors annexes).

4. Critères de sélection

- ✓ **L'originalité/le caractère différent voire innovant** de votre projet : répond-il à un manque dans l'arc lémanique ? Apporte-t-il une nouveauté dans le secteur de l'agriculture et/ou de l'alimentation ?
- ✓ **Potentiel et chances de succès** : votre projet peut-il être économiquement viable ? A quels besoins répond-il ?
- ✓ Le **potentiel de développement** de votre projet **au-delà de l'arc lémanique**.
- ✓ Eviter les **doubles financements ou soutiens** : votre projet est-il déjà soutenu par des fonds publics ou via un programme d'accompagnement régional, cantonal ou national ?

5. Evaluation des postulations

Les postulations sont évaluées par, et ont ainsi de la visibilité, auprès de structures complémentaires :

- ✓ l'équipe de coordination, qui évalue **l'éligibilité des dossiers**, et peut être sollicitée par les 2 structures suivantes,
- ✓ le **comité consultatif** qui établit, puis soumet au jury : des pré-sélections (pour le 1^{er} tour), et un classement (pour le 2^e tour) sur la base des critères de sélection via un système de notation.
- ✓ le **jury**, constitué de **5 représentants** : 1 représentant par service cantonal de l'agriculture des 4 cantons (Fribourg-Genève-Valais-Vaud) + 1 représentant d'AGRIDEA. Chacun dispose d'une voix. Le vote est établi après consultation des 5 voix.

Pour en savoir plus sur ces structures, veuillez consulter notre site web sous [Organisation & équipe - Star'Terre](#).

Si les postulations ne correspondent pas aux critères ou si elles ne sont pas suffisamment étayées, le jury se réserve le droit de sélectionner moins de 5 lauréats.

6. Procédure de sélection

Octobre	Appel à projet ouvert , validation de l'éligibilité des postulations par l'équipe de coordination et demandes éventuelles de compléments en lien avec l'éligibilité.
A la clôture de l'appel à projet	Présentation des projets au COPIL constitué d'AGRIDEA et des cantons : Fribourg – Genève - Valais - Vaud.
2 à 3 semaines après la clôture	Analyse par le comité consultatif : demandes éventuelles complémentaires aux postulants ; 1 ^e vote pour inviter une sélection de projets à présenter mi-décembre .
Mi-décembre	Présentation en ligne par les projets lors d'une séance de jury en présence du comité consultatif : 15' par projet = 5' présentation + 8' questions-réponses. Une recommandation pour le COPIL est alors établie.
Début d'année suivante	Décision finale du COPIL.
Février/mars	Annnonce des lauréats à travers l'événement annuel Star'Terre qui se déroule en public .

7. Remise des prix

Chaque année, **jusqu'à 5 lauréats sont sélectionnés et célébrés lors de l'événement annuel**, lors duquel la sélection est officialisée.

Les lauréats bénéficient alors d'une **couverture médiatique** au travers des différents canaux de communication mis en place par Star'Terre et ses partenaires médias.

Tous les **contenus générés par Star'Terre sont disponibles pour les lauréats**, libre de droit, pour utilisation dans leur propre communication.

8. Autorisations et communication

En participants à cet appel à projet, les postulants autorisent :

- ✓ à **transmettre au comité consultatif et au jury leurs postulations, ainsi que les vidéos** qui sont enregistrées lors de la phase de sélection,
- ✓ Star'Terre et ses partenaires à **partager auprès de son réseau toute documentation précédemment publique ainsi que leurs noms et projets** (sous réserve de demande expresse des postulants à ne pas les communiquer).

9. Entrée en vigueur du règlement

Par leur participation au prix, les **candidats acceptent sans réserve le présent règlement**.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier en tout temps et sans préavis le présent règlement.

10. Validité & contact

Ce règlement entre en vigueur le 1^e octobre 2025 et remplace tout autre document précédent.

Pour toute demande de complément, veuillez nous contacter !

L'équipe Star'Terre, info@starterre.ch